



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOisy-le-GRAND · ROSNY-Sous-BOIS · VAUJOURS · VILLEMONBLE

ARRÊTÉ

Arrêté n°AR2022- 006 – Arrêté portant délégation de signature à Madame Laura RIPOL, Cheffe du Service réglementation, qualité des rejets à la Direction de l'assainissement et de l'eau, pour divers actes courants pendant la période du 28 février au 4 mars 2022 inclus

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-9,

VU la délibération n°CT2020/07/16-01 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président de l'Etablissement public territorial,

VU l'arrêté n°2022-005 en date du 28 février 2022 portant délégation de signature à Madame Marie-Pierre FIEVET, Directrice de l'assainissement et de l'eau, pour divers actes courants,

CONSIDERANT qu'il existe un intérêt à faciliter le fonctionnement de l'Etablissement public territorial en accordant à certains fonctionnaires une délégation de signature pour des actes courants,

CONSIDERANT que Madame Marie-Pierre FIEVET, Directrice de l'assainissement et de l'eau, est amenée à s'absenter du 28 février au 4 mars 2022 inclus,

CONSIDERANT qu'en l'absence de Madame Marie-Pierre FIEVET, Directrice de l'assainissement et de l'eau, il est souhaitable que le Président accorde une délégation de signature à Madame Laura RIPOL, Cheffe du Service réglementation, qualité des rejets à la Direction de l'assainissement et de l'eau, pour divers actes courants et pendant la période du 28 février au 4 mars 2022 inclus,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Laura RIPOL, Cheffe du Service réglementation, qualité des rejets à la Direction de l'assainissement et de l'eau, pendant la période du 28 février au 4 mars 2022 inclus pour les actes courants qui suivent :

- Les certificats de conformité de raccordement au réseau d'assainissement,
- Les attestations de desserte,
- Les autorisations de branchement sur le réseau d'assainissement,
- Les avis sur les permis de construire en matière d'assainissement.



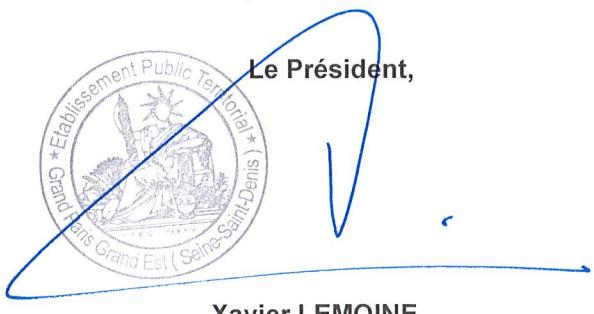
Article 2 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Principal de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressée.

Fait à Noisy-le-Grand, le 18 FEV. 2022

Notification à l'intéressée le : 14/02/22

Signature : *P.O. [Signature]*

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de signature à Madame Laura RIPOL, Cheffe du Service réglementation, qualité des rejets à la Direction de l'assainissement et de l'eau, pour divers actes courants pendant la période du 28 février au 4 mars 2022 inclus

Date de transmission de l'acte : 18/02/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 18/02/2022

Numéro de l'acte : AR2022-006 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20220218-AR2022-006-AI

Date de décision : 18/02/2022

Acte transmis par : Azedine CHAOUCH

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature